



## **Association Baie de Douarnenez Environnement**

10 impasse des filets bleus 29100 Douarnenez

Téléphone : 06 77 62 58 03 - courriel : bdze29@gmail.com

<http://baiedouarnenezenvironnement.over-blog.com>

### **Lettre ouverte au Président du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise**

Pour l'avis conforme concernant une restructuration d'élevage à Plonévez Porzay

Monsieur le Président,

Le Conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise va bientôt se prononcer pour un avis conforme concernant une extension de porcherie à Plonévez Porzay. Cet avis est nécessaire pour les « activités pouvant avoir un effet notable sur le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique ». Il est dit « conforme » car il s'impose au préfet.

La décision que va prendre le Parc est donc cruciale.

Le Plan de gestion du parc, engagement sur 15 ans, prévoit « *une baisse à minima de 30 % des flux de nitrate et de phosphore dans les bassins versants afin d'avoir une bonne qualité de l'eau réduisant l'impact des algues vertes et du phyto plancton toxique qui rend nos coquillages impropres à la consommation* ». Cet objectif est aussi celui du plan algues vertes (Contrat de territoire) et du Schéma de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Douarnenez.

La restructuration de l'élevage porcin de Kergoncily vient de faire l'objet d'une enquête publique, achevée le 8 janvier 2014. Cette restructuration n'est pas conforme à l'engagement de votre plan de gestion prévoyant une baisse importante des fuites d'azote sur le bassin.

Une lecture rapide du dossier donne une impression favorable :

- Le rapatriement des animaux de 2 exploitations sur le site de Kergoncilly s'accompagne d'une obligation de diminution du cheptel (10 % pour les animaux rapatriés).
- Le plan d'épandage est présenté avec une baisse de 6 % de l'azote épandue.
- Enfin, la capacité d'épuration de la station biologique de l'exploitation permet de résorber 12,6 tonnes d'azote supplémentaire, ce qui, selon l'avis favorable de la DDTM du 23 octobre 2014 représenterait 28 % de l'objectif du contrat de territoire pour la résorption de l'azote par la méthanisation et le traitement biologique.

Un examen attentif du dossier relativise fortement cette impression :

- La baisse de 6 % d'azote est bien faible au regard des objectifs de votre plan. La baisse du phosphore est nulle.
- La baisse de l'azote épandu n'est assortie d'aucune garantie concernant l'évolution dans les 7 exploitations concernées par la restructuration (méthanisation, traitement en station et plan d'épandage). Il y a un fort lien de connexité entre l'exploitation soumise à enquête publique (parce que son nombre d'animaux est supérieur à 2000 têtes) et les 7 autres exploitations qui peuvent selon le nouveau décret de décembre 2013, augmenter leur cheptel sur simple déclaration (moins de 450 têtes) ou enregistrement (moins de 2000 têtes). Cette extension d'élevage ne garantit donc une diminution de la pression azotée ni sur la zone concernée ni sur l'ensemble du bassin algues vertes de la Baie de Douarnenez.

- L'intensification porcine se poursuit près de la rivière du Laptic, classée en état « dégradé » et de la plage à marées vertes de Sainte Anne la Palud dans la baie de Douarnenez classée en état écologique « mauvais ». En effet le nombre de places de porcs à Kergoncily augmente de 3527 à 4918.
- L'étude d'impact présentée à l'enquête publique comporte de nombreuses lacunes ainsi que nous l'avons noté dans notre avis au commissaire enquêteur (voir P.J.1) : absence d'études localisées concernant la biodiversité, le paysage, la circulation des eaux, et les effets des épandages sur les sols en cette année 2015 de la préservation des sols. Sur ces différents points, nous espérons que vous serez vigilant.
- L'ensemble des exploitations est en Zone d'Actions Renforcées pour les nitrates (ZAR), ainsi que précisé par les services de la DDTM (avis du 23 octobre 2014) contrairement à ce qu'écrit l'ARS dans l'avis favorable qu'elle émet le 01 septembre 2014.

Le 18 juillet 2012, en tant que président du Conseil Général du Finistère, vous nous avez écrit avec Monsieur Le Drian alors président du Conseil régional de Bretagne et Monsieur Cadot préfet de la région Bretagne, une lettre (voir P.J.2) au sujet du projet de territoire à basse fuite d'azote de la baie de Douarnenez : « *une priorité claire sera donnée aux changements de pratiques et de systèmes sur 7000 ha...avec 1000 ha réservés à l'herbe et à l'agriculture biologique...une diminution de 20 unités d'azote minéral par hectare...* ». Vous vous engagez à ce que « *les financeurs conditionnent leur accord sur les projets de méthanisation à l'engagement des pétitionnaires dans l'amélioration de leurs cultures...* ».

Depuis 30 ans, les plans d'actions se succèdent sans résultats probants et en décembre 2014 le comité de pilotage du plan algues vertes sur la baie de Douarnenez pointait « *une dynamique en difficulté* » et demandait « *le renforcement des changements de pratique* ». Par delà les études, les plans, les contrats qui se succèdent, notre responsabilité collective est engagée à un moment où les dégâts environnementaux liés à la mauvaise qualité de l'eau en Bretagne pourraient devenir irréversibles. Ainsi, nous ne comptons plus le nombre de jours où nos coquillages sont impropres à la consommation (bactéries et phytoplancton toxique) mais les rares occasions où il est possible de les consommer (quelques jours en 2014).

Dans le projet Kergoncily qui va être l'objet d'un avis conforme du Conseil de gestion du PNMI, nous sommes bien loin de vos engagements de juillet 2012 et parce que les mots ne suffisent plus, l'association Baie de Douarnenez Environnement vous demande et demande aux membres du Conseil de gestion qui souhaitent un retour au bon état écologique de la Baie de Douarnenez de prononcer un avis négatif.

Jean Hascoet  
Président de Baie de Douarnenez Environnement